

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 058626 NB INC.		Date d'inspection Le 23 octobre 2026
Nom de l'établissement ABC Plus		Numéro de permis 2012598
Adresse 83 rue Drummond Moncton NB E1A 2Z3		Numéro de téléphone (506) 857-8999
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 58	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Brigitte LeBlanc	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : f) les registres des présences quotidiennes des enfants au moyen des formules que le ministre fournit.	24(1)(f)	23 oct. 2026	23 oct. 2026
Commentaires: L'inspectrice observe que le nombre d'enfants indiqué par le membre du personnel ne correspond pas au nombre inscrit au registre de présence. L'exploitant doit s'assurer que les registres de présence sont complétés dès l'arrivée et le départ des enfants. Un enfant présent n'est pas inscrit au registre de présence. Le registre est mis à jour immédiatement. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
<p>L'inspectrice est sur les lieux pour effectuer une inspection de renouvellement de permis.</p> <p>Durant l'inspection, l'inspectrice observe la période de collation et de dîner, les jeux libres, les jeux à l'extérieur, un membre du personnel faire la lecture du livre Dix profs délicieux, un membre du personnel discuter avec un groupe d'enfants pendant la réalisation d'un bricolage en papier, ainsi que la préparation d'un groupe en vue d'une sortie.</p> <p>Le ratio enfants-personnel requis est maintenu en tout temps.</p>

original signé par
Brigitte LeBlanc

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 26 octobre 2026

Date

original signé par
Nicole LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 octobre 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"